

Nom du client : **BESSOUS LAURENT**
Adresse desservie : **LES BERTOUS
MARMINIAC**

Message

Cette facture représente le solde de compte avec notre société SAUR au 31/12/2025. La consommation facturée correspond au relevé effectué à l'automne, et d'une estimation au 31/12/2025 calculée au prorata de la consommation du branchement. Depuis le 01/01/2026, le service de l'eau potable est géré par la société SOGEDO. Vous pouvez les contacter au 05.40.45.68.00.
SAUR reste votre interlocuteur pour cette facture.

30016089 545261459964 545

(B14-5/394)-5007-1/1-15473-015473-A1-2601190567032

Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
05 81 01 35 07

TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

Accueil
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 20 janvier 2026

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

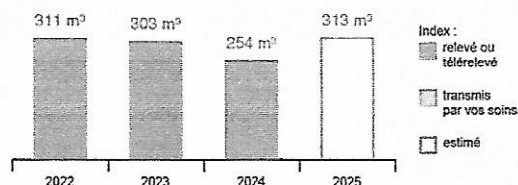
Votre consommation est de **313 m³**

Montant à payer au plus tard le 04 février 2026 : 407,64 €

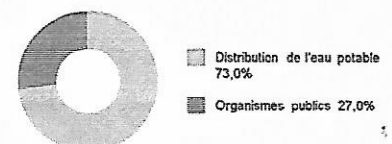
	€TTC
Distribution de l'eau potable	297,61
AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	
Organismes publics	110,03
Total facture	407,64
Net à payer	407,64

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506
RUM : TIP55207623000000000545261459964

Date et Lieu Signature

M BESSOUS LAURENT
LES BERTOUS
46250 MARMINIAC

Montant : 407,64€
Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0530001203
Facture : 545261459964

TIP SEPA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

764500002476 BESSOUS LAURENT

552076000487 43230000000000545261459964640108

407,64

Adresse desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé		Nouveau relevé		Information
LES BERTOUS MARMINIAC	262 m³	435796	015 mm	24/10/2024	1308	16/10/2025	1570	
	51 m³	435796	015 mm	16/10/2025	1570	31/12/2025	1621	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	313 m³							

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					282,09		297,61
Consommation					282,09		297,61
Part Syndicale	Année 2025		313	0,4200	131,46	5,50	
Part SAUR	Année 2025		313	1,0966	343,24	5,50	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2025				-192,61	5,50	
► Organismes publics					104,30		110,03
Consommation					104,30		110,03
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		313	0,3200	100,16	5,50	
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-40,64	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		313	0,1180	36,93	5,50	
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-8,89	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		313	0,0900	28,17	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la	Année 2025				-11,43	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement)
s'élève à : 2,16 € / m³ soit 0,00216 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 386,39 €

TVA 5,50 % : 21,25 €
TVA sur les débits : 21,25 €

Total facture TTC : 407,64 €

► Mieux comprendre la répartition de votre facture

► Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



EPE5320023545261459964000407640N

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.